

La lettre aux actionnaires



Antoine Frérot

Éditorial

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Votre Groupe entame, grâce à son rapprochement avec Suez, une nouvelle page de son développement. Cette opération permettra de créer, autour de Veolia, le champion mondial de la transformation écologique. Doté d'un chiffre d'affaires de l'ordre de 37 Mds€, l'ensemble industriel sans équivalent que nous allons former réunira la plus belle base de savoir-faire au monde, dans un des secteurs d'activité les plus importants du XXI^e siècle : celui de la transformation écologique.

Ce rapprochement devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2021, sous réserve de l'obtention de l'accord des autorités de la concurrence des différents pays concernés. Il est déjà très avancé et a franchi avec succès plusieurs étapes majeures : acquisition de 29,9 % du capital de Suez le 5 octobre 2020 ; accord signé le 14 mai 2021 entre les conseils d'administration de Veolia et de Suez ; recommandation le 29 juin 2021, par le conseil d'administration de Suez, de l'Offre Publique d'Achat présentée par Veolia et portant sur les 70,1 % de capital restant de Suez ; déclaration de conformité par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juillet 2021 de cette Offre Publique d'Achat et ouverture de celle-ci le 29 juillet 2021.

Cette opération s'inscrit dans un contexte de forte croissance des résultats de votre entreprise, que ce soit en termes de chiffre d'affaires ou de rentabilité, comme l'expriment ses comptes semestriels publiés le 29 juillet dernier qui sont détaillés dans cette lettre. Ces performances remarquables la placent en conditions idéales pour aborder avec sérénité la seconde moitié de l'exercice 2021 et pour finaliser son rapprochement avec Suez.

Ce rapprochement sera en partie financé par une augmentation du capital de Veolia pour un montant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

Dans le cadre de sa politique actionnariale, Veolia souhaite vous associer à ce projet de croissance rentable et vous propose de participer à cette augmentation de capital en numéraire, pour laquelle vous bénéficiez de droits préférentiels de souscription. Le guide ci-après (ainsi que la Note d'Opération disponible sur

notre site internet) vous précise le mécanisme de cette opération et les modalités par lesquelles vous pourrez souscrire de nouvelles actions.

Ce rapprochement permettra à votre entreprise de créer davantage de valeur pour toutes ses parties prenantes et de maximiser son impact sur celles-ci. Plus d'impact sur vous, chers actionnaires, en termes de rentabilité et de création de valeur. Plus d'impact sur ses clients, en leur proposant des offres plus complètes et plus performantes. Plus d'impact sur ses collaborateurs, en élargissant leurs compétences. Plus d'impact sur les territoires, en les rendant attractifs et durables. Plus d'impact sur la planète, en diminuant les prélèvements dans les ressources naturelles et les pollutions émises.

C'est donc à une très belle page du développement de Veolia, à laquelle je vous invite à participer. Votre Groupe possède en effet des perspectives de développement exceptionnelles : d'une part, car la conjoncture est très favorable à ses métiers, à court comme à long terme ; d'autre part, car le rapprochement avec Suez lui donnera davantage de moyens en savoir-faire, en plateformes géographiques, en recherche et développement et en capacité d'investissement pour accentuer son leadership et réaliser l'ensemble de ses ambitions.

En vous remerciant de votre fidélité à notre Groupe et de votre confiance dans sa stratégie de croissance pérenne et rentable, je vous prie d'agréer mes salutations les plus cordiales.

Antoine Frérot, Président-Directeur Général

Sommaire

2	Augmentation de capital avec Droit Préférentiel de Souscription (DPS) de 2,5 milliards d'euros	4	Les modalités de l'offre	7	Résultats du 1 ^{er} semestre 2021 : forte croissance de l'activité et des résultats par rapport à 2020 et à 2019
3	L'augmentation de capital en 3 étapes	5	Réponses à 10 questions clés	8	Agenda
		6	Pour aller plus loin		

Augmentation de capital avec DPS* de 2,5 milliards d'euros

Ce qu'il faut retenir

1 action = 1 DPS
(Droit Préférentiel de Souscription)

21 DPS
permettent de souscrire
4 actions nouvelles

Si je participe

Choix 1

J'exerce tous mes DPS (attribués et/ou acquis) et je souscris des actions nouvelles au prix unitaire de 22,70 € par action.

Choix 2

Je n'exerce qu'une partie de mes DPS et je cède le solde pour financer tout ou partie de ma souscription d'actions nouvelles ⁽¹⁾.

Si je ne participe pas

Choix 3

Je vends mes DPS et dispose du produit de la vente.

Choix 4

Je ne fais rien et perds la valeur de mes DPS.

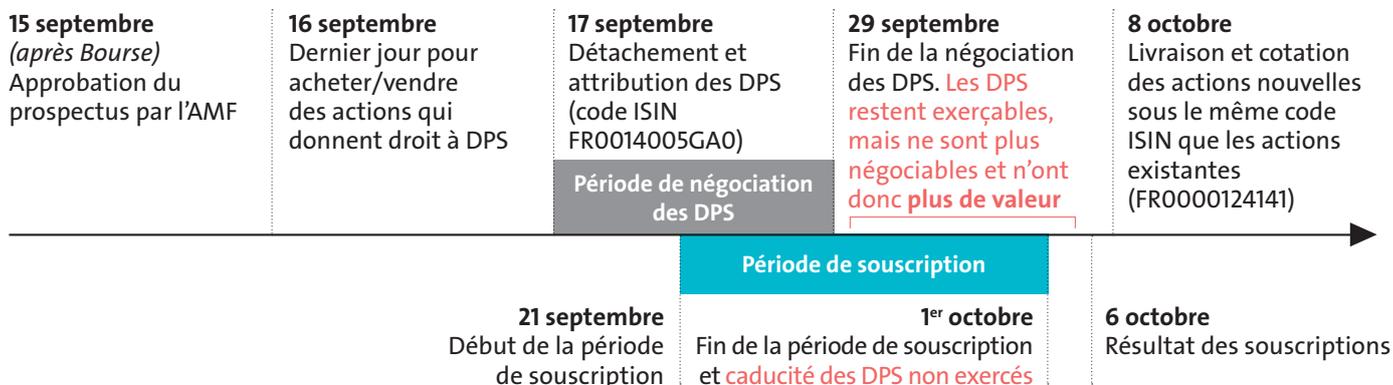
Je dois exprimer mon choix en respectant le calendrier :

Fin de la période de négociation des DPS : **29 septembre**⁽²⁾

Fin de la période de souscription : **1^{er} octobre**⁽²⁾

CALENDRIER INDICATIF

Environ 2 semaines entre le détachement du DPS et la fin de la période de souscription des actions nouvelles



EXPRIMER VOTRE DÉCISION EST INDISPENSABLE

- En tant qu'actionnaire, vous avez la possibilité d'exercer ou de céder vos droits préférentiels de souscription.
- **Pour ne subir aucune perte de valeur, il est indispensable de transmettre vos instructions à votre intermédiaire financier avant la fin de la période de cotation du DPS (cession du DPS) ou la fin de la période de souscription (exercice du DPS).**
- **La période pour transmettre vos instructions à votre intermédiaire financier est relativement courte.** Si vous n'avez pas été contacté par votre intermédiaire financier, contactez-le dans les meilleurs délais ou, si vos actions sont au nominatif pur, contactez SGSS.
- Pour les résidents fiscaux français, la vente des DPS est soumise aux prélèvements sociaux, à la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières (sans abattement) et aux frais d'intermédiaires financiers.

Actionnaires au NOMINATIF PUR chez Société Générale Securities Services

Au lancement de l'opération, vous recevrez un **bulletin de souscription** qui nécessitera des délais de traitement d'ordre.

- Il sera donc impératif de le **renvoyer dans les délais indiqués** afin que vos instructions soient prises en compte.
- Si vous avez communiqué votre adresse courriel, vous aurez la possibilité de **souscrire par Internet**.

Actionnaires au PORTEUR ou au NOMINATIF ADMINISTRÉ

Vous recevrez un avis de votre intermédiaire financier vous demandant vos instructions.

- **Si ce n'est pas le cas**, renseignez-vous auprès de ce dernier sur les modalités pratiques de souscription et de transmission de vos instructions.
- **Les délais peuvent varier** d'un intermédiaire à l'autre.

* DPS: Droits Préférentiels de Souscription

(1) Hors prise en compte de l'impact fiscal de la cession des DPS et des éventuels frais des intermédiaires financiers et décalages de trésorerie.

(2) Date limite de réception de votre ordre à vérifier auprès de votre intermédiaire financier.

L'augmentation de capital en 3 étapes

ÉTAPE 1

Rappel sur le détachement du droit préférentiel de souscription (DPS)

Chaque action Veolia acquise ou détenue jusqu'à la veille du détachement du DPS, soit jusqu'au 16 septembre inclus, vous donne droit à un DPS. Le détachement du DPS le 17 septembre 2021 entraîne un ajustement automatique à la baisse du cours de l'action **correspondant à la valeur théorique du DPS détaché**.

Votre patrimoine reste cependant identique à l'issue de ce détachement, étant désormais constitué de vos actions sans les DPS (dites actions ex-DPS) et de vos DPS.

ÉTAPE 2

Vos 4 choix possibles ⁽¹⁾

MAINTIEN
DE VOTRE QUOTE-PART
(ni dilution, ni relation)

1 SUIVI TOTAL

Exercice de TOUS vos DPS

▶ VOTRE NOMBRE DE DPS EST UN MULTIPLE DE 21

▶ Ajustement du nombre de DPS pour le porter à un multiple de 21

▶ VOTRE NOMBRE DE DPS N'EST PAS UN MULTIPLE DE 21

▶ Vous exercez tous vos DPS pour souscrire à titre irréductible : vous êtes assuré d'obtenir le nombre d'actions nouvelles correspondant au nombre de DPS exercés

▶ Vous exercez le nombre maximum de DPS multiple de 21 pour souscrire à titre irréductible

▶ Votre solde de DPS est égal à 0 et vous maintenez votre participation au capital à l'identique

▶ Il vous reste des DPS excédentaires que vous pouvez vendre avant la fin de la période de négociation ; Possibilité d'acheter des DPS manquants pour atteindre un multiple de 21 afin de les exercer pour souscrire à titre irréductible

Dès lors que vous avez souscrit à titre irréductible par l'exercice de vos DPS, vous avez la possibilité de souscrire davantage d'actions nouvelles à titre réductible ⁽³⁾.

2 SUIVI PARTIEL

Exercice d'une partie de vos DPS

▶ VOUS PARTICIPEZ EN EXERÇANT UNE PARTIE DE VOS DPS

▶ Les DPS non exercés peuvent être vendus durant la période de négociation des DPS. La vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital ⁽²⁾.

▶ Le cours du DPS évolue en temps réel sur le marché, jusqu'à la clôture de la période de négociation. Les DPS non exercés à la clôture de la souscription deviennent caducs. N'oubliez pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente, les frais des intermédiaires financiers et les éventuels décalages de trésorerie.

3 PAS DE SUIVI

Vente de TOUS vos DPS

▶ VOUS NE PARTICIPEZ PAS, MAIS VOUS VENDEZ TOUS VOS DPS

▶ La vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital ⁽²⁾.

▶ N'oubliez pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente et les frais des intermédiaires financiers.

4 PAS DE SUIVI

PAS de vente de vos DPS

▶ VOUS NE PARTICIPEZ PAS ET VOUS NE VENDEZ PAS VOS DPS

▶ La caducité des DPS à l'issue de la période de souscription entraîne leur disparition sans compensation ni indemnisation et induit une perte de valeur patrimoniale pour l'actionnaire.

RELATION

5 SUIVI AU-DELÀ DE VOTRE QUOTE-PART

▶ L'achat de DPS supplémentaires sur le marché vous permet de souscrire un nombre d'actions nouvelles supérieur à votre quote-part initiale.

ÉTAPE 3

Transmission de vos instructions

La date limite pour acheter ou vendre des DPS est fixée au 29 septembre. La date limite pour exercer vos DPS est fixée au 1^{er} octobre. Cependant, soyez attentif aux délais (date et heure limites) indiqués par votre intermédiaire financier : ces délais varient d'un établissement à l'autre.

Souscrire à titre IRRÉDUCTIBLE

Concerne les détenteurs de DPS attribués (au titre de la détention d'actions) ou acquis sur le marché :

- L'actionnaire est assuré d'obtenir le nombre d'actions nouvelles correspondant au nombre de DPS exercés en application de la parité d'exercice.

Souscrire à titre RÉDUCTIBLE

Concerne les détenteurs de DPS, attribués ou acquis, ayant exercé leurs DPS pour souscrire à titre irréductible et souhaitant souscrire davantage d'actions nouvelles :

- Attribution des actions nouvelles non absorbées par les souscriptions à titre irréductible, avec une possible réduction.

(1) Sous réserve des restrictions légales éventuelles dans le pays concerné.

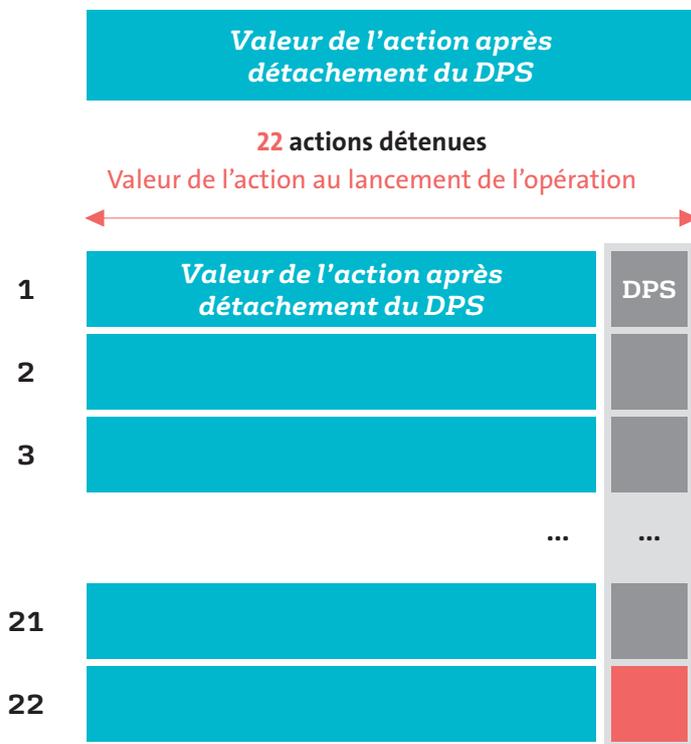
(2) Sous réserve que le droit traite pendant la période de négociation et soit vendu à sa valeur théorique.

(3) Sans garantie toutefois que votre souscription à titre réductible soit satisfaite, en totalité comme partiellement.

Les modalités de l'offre

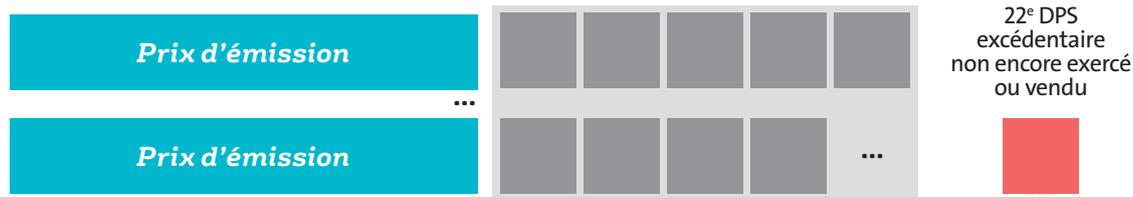
21 DPS permettent de souscrire **4 actions nouvelles** au prix unitaire de **22,70 €** par action

Exemple : Pour un actionnaire détenant **22 actions** et choisissant de participer à l'opération



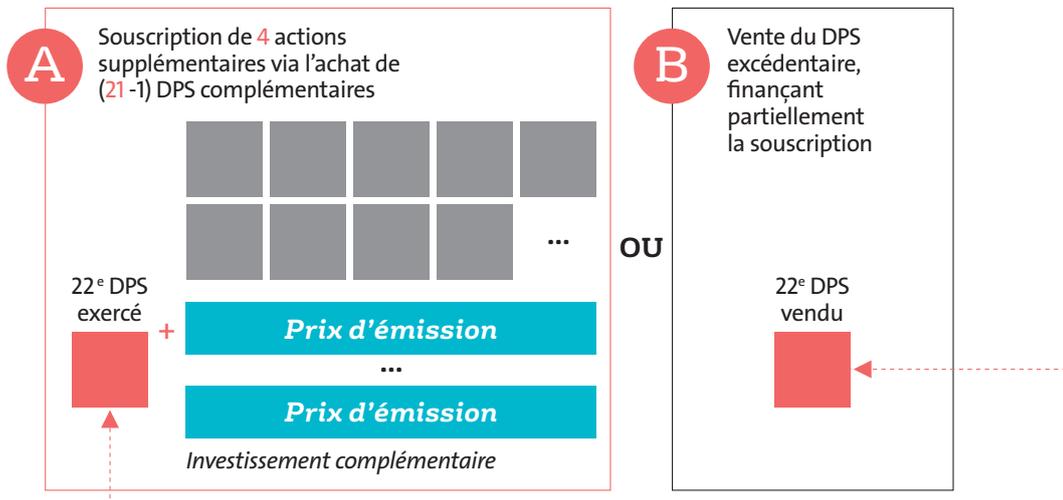
ÉTAPE 1

Souscription de **4 actions nouvelles** au prix d'émission via l'exercice de **21 DPS**



ÉTAPE 2

2 possibilités s'offrent à vous



Réponses à 10 questions clés

1. Comment est déterminé le nombre de DPS que je possède ?

Chaque action Veolia acquise ou détenue jusqu'à la veille du détachement du DPS, soit jusqu'au 16 septembre inclus, donnera droit à un DPS.

2. Quelle est la valeur du DPS ?

La valeur théorique du DPS sur la base du dernier cours coté de l'action Veolia le 14 septembre (soit 29,06 €) est de 1,02 €. La valeur théorique de l'action Veolia ex-DPS s'élève donc à 28,04 €.

Les DPS seront cotés et négociables sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sous le code ISIN FR0014005GA0. Durant sa période de négociation, la valeur du DPS pourra donc évoluer favorablement ou défavorablement pour l'actionnaire.

3. Que dois-je faire si mes actions sont réparties sur plusieurs comptes ou chez plusieurs intermédiaires financiers ?

Les DPS doivent être exercés ou cédés compte par compte. Vous devez donner vos instructions d'exercice de vos DPS (afin de souscrire des actions nouvelles) ou de cession auprès de chaque intermédiaire financier.

4. Que se passe-t-il si je n'exerce pas mes DPS ?

Si vous ne faites rien (ni exercice, ni vente de vos DPS durant leur période de négociation), vos DPS seront caducs à la fin de la période de souscription. Ils disparaîtront automatiquement de votre compte-titres et seront perdus (ainsi que la valeur boursière qui leur est attachée).

5. Comment être sûr(e) que ma souscription a été reçue dans les temps ?

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire financier pour connaître les éventuelles contraintes spécifiques au passage et à l'enregistrement des ordres.

Il convient d'anticiper la fin des périodes de négociation des DPS/de souscription des actions nouvelles afin d'éviter que vos instructions ne soient pas exécutées dans les temps.

6. Quand devrai-je payer mes actions nouvelles ?

- Si vous êtes actionnaire au nominatif pur chez Société Générale Securities Services, vous devrez effectuer le paiement le jour de votre souscription.
- Le montant de votre règlement doit être égal à la totalité de votre souscription à titre irréductible et réductible. Si le nombre d'actions souscrites à titre réductible n'a pu vous être attribué, le montant correspondant vous sera remboursé sans intérêt par Société Générale Securities Services (si vos actions sont

en compte nominatif pur) ou par votre intermédiaire financier (si vos actions sont en compte nominatif administré).

- Il convient de vous renseigner auprès de votre intermédiaire financier

7. Quels frais supporterai-je dans le cadre de l'augmentation de capital ?

Cela dépend de votre intermédiaire financier. Renseignez-vous auprès de celui-ci.

8. L'exercice des DPS est-il imposé ?

- Le simple exercice des DPS n'entraîne pas d'imposition en France.
- Pour les personnes physiques résidents fiscaux français recevant des DPS hors PEA, le produit de la vente de DPS est imposé dès le premier euro et sans abattement à l'impôt sur le revenu selon le régime des plus-values de cession de valeurs mobilières et est soumis aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

9. Que se passe-t-il si je ne possède pas un nombre de droits multiple de 21 ?

Si vous souhaitez participer à l'offre, deux possibilités sont envisageables :

- Acheter en Bourse le nombre de DPS vous permettant d'obtenir un multiple de 21.
- Exercer vos DPS à hauteur du multiple de 21 et vendre le surplus de DPS.

Si vous ne cédez pas votre surplus de DPS, ceux-ci perdront toute valeur à l'issue de la période de souscription.

Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier pour le montant des frais de courtage qui vous seront facturés.

10. Je détiens mes actions dans un PEA, comment puis-je souscrire ?

Les DPS sont détachés et exerçables dans votre PEA. Vous pouvez ainsi souscrire des actions nouvelles en utilisant exclusivement les liquidités figurant sur le compte espèces de votre PEA. Elles seront livrées dans votre PEA. Si vous vendez des DPS dans votre PEA, le montant de la vente alimentera le compte espèces du PEA. En revanche, il n'est pas possible d'acheter des DPS dans votre PEA ou d'inscrire sur le PEA des DPS détachés d'actions qui n'y sont pas inscrites.

Pour aller plus loin

Pour aller plus loin

À votre disposition sur www.veolia.com/fr/augmentation-capital

- Des questions-réponses
- Un simulateur de calcul
- Le communiqué de presse de lancement de l'opération
- Le prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 septembre 2021 sous le numéro 21-401 (comprenant le document d'enregistrement universel 2020, son amendement et la note d'opération).
- Le prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 septembre 2021 sous le numéro 21-401 (comprenant le document d'enregistrement universel 2020, son amendement et la note d'opération), en un nombre de pages limité et incluant la présentation de l'ensemble des informations clés du prospectus.

Fiche d'identité

Code ISIN de l'action Veolia: FR0000124141

Mnémonique : VIE

Code ISIN DPS : FR0014005GA0

Nous contacter

En France, un n° gratuit est à la disposition des actionnaires

0 805 800 000

Service et appel gratuits

BON À SAVOIR

Plan d'épargne en actions (PEA)

- Les DPS sont détachés au sein du PEA pour les actions détenues sur ce dernier. Les actions nouvelles résultant de l'exercice des DPS pourront être inscrites dans le PEA dans la limite des plafonds usuels.
- Si le nombre de DPS est insuffisant pour souscrire des actions nouvelles en fonction de la parité de souscription, il n'est pas possible d'acheter des DPS dans le cadre d'un PEA.

Fiscalité

- Pour les personnes physiques résidentes fiscales françaises, l'exercice des DPS pour la souscription d'actions nouvelles n'entraîne pas d'imposition.
- En cas de détention hors PEA, le produit de la vente de DPS est imposé à l'impôt sur le revenu selon le régime des plus-values sur valeurs mobilières (sans bénéfice des abattements pour durée de détention en cas d'option globale pour l'imposition des revenus de capitaux mobiliers selon le barème global de l'impôt sur le revenu) et soumis aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (soit une fiscalité totale de 30 % en l'absence d'option, hors contribution exceptionnelle sur les hauts revenus le cas échéant applicable). Pour les DPS attribués lors du détachement des DPS, cette plus-value est égale à leur prix net de cession sur le marché (leur prix de revient étant nul). Des dispositions particulières s'appliquent à la cession des DPS reçus à raison des actions détenues dans le PEA.

Vie du DPS

- Lors de l'achat ou de la vente de DPS, n'oubliez pas de prendre en compte les éventuelles fluctuations du cours de Bourse des DPS, la fiscalité, les frais de courtage et l'éventuel décalage de trésorerie.

AVERTISSEMENT

Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat de titres de Veolia. Il ne doit pas être publié, diffusé ou distribué directement ou indirectement dans tout pays autre que la France.

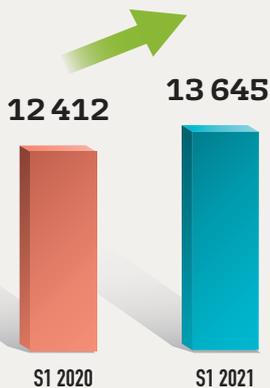
Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). Tout achat de valeurs mobilières doit être effectué uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus relatif à l'augmentation de capital de Veolia constitué (i) du document d'enregistrement universel 2020 de Veolia déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2021 sous le numéro D.21-0145, (ii) de l'amendement au document d'enregistrement universel 2020 de Veolia, déposé auprès de l'AMF le 15 septembre 2021 sous le numéro D.21-0145-A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a été approuvée par l'AMF sous le numéro 21-401 en date du 15 septembre 2021 (le « Prospectus »). Le Prospectus est disponible, sans frais, au siège social de Veolia, sur le site internet de la Société (www.veolia.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques détaillés au chapitre 2 « Facteurs de risques et contrôle » du document d'enregistrement universel 2020, à la section 3 « Facteurs de risques » de l'amendement au document d'enregistrement universel 2020, ainsi qu'à la section 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement.

Résultats du 1^{er} semestre 2021 en très forte croissance

Niveaux d'activité et de résultats très supérieurs à ceux de 2020 et nettement supérieurs à 2019

Chiffres clés du 1^{er} semestre 2021

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



+ 11,2 %
à change constant
et **+ 4,6 %**
par rapport
au S1 2019

EBITDA (en millions d'euros)



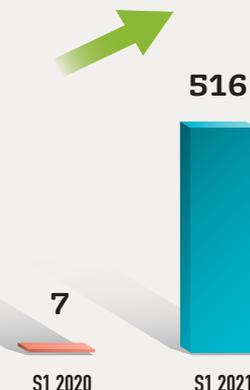
+ 31,4 %
à change constant
et **+ 6,2 %**
par rapport
au S1 2019

EBIT courant (en millions d'euros)



+ 108,1 %
à change constant
et **+ 7,8 %**
par rapport
au S1 2019

Résultat net courant (en millions d'euros)



+ 49 %
à change constant
par rapport
au S1 2019

Forte croissance du chiffre d'affaires, à 13 645 M€ au cours du S1 2021 contre 12 412 M€ au cours du S1 2020, soit une croissance de +11,2 % à change constant (+9,9 % en courant) et +10,4 % à périmètre et change constants. Par rapport au S1 2019, le Chiffre d'affaires progresse de +4,6 % à taux de change constants.

À taux de change constants, le deuxième trimestre a enregistré une forte accélération du taux de croissance par rapport à 2020, à +19,7 %, après +4,0 % au 1^{er} trimestre du fait de l'écart de base de comparaison, la crise sanitaire ayant principalement pénalisé l'activité du deuxième trimestre 2020.

Les variations des changes ont eu un impact de -160 M€ sur le chiffre d'affaires du semestre, soit un effet de -1,3 %. L'effet périmètre est favorable de 108 M€.

À change constant, les variations enregistrées au cours du semestre ressortent comme suit :

➤ En France, l'activité est en forte croissance, en hausse de +14,2 % par rapport au S1 2020 et de +3,1 % par rapport au S1 2019, à 2 844 M€. Les deux activités Eau et Déchets rebondissent. Le chiffre d'affaires de l'Eau est en progression de +6,5 %, grâce au très bon niveau d'activité dans les Travaux. L'activité Déchets affiche une très forte croissance (+23,5 %) vs S1 2020 et vs S1 2019 (+6,9 %).

➤ L'Europe hors France est également en très forte progression, avec un chiffre d'affaires de 5 278 M€, en hausse de +14,2 % par rapport au S1 2020 et de +11,4 % par rapport au S1 2019. L'Europe centrale et orientale affiche la plus forte croissance, à +25,6%. La zone Royaume-Uni/Irlande progresse de +6,6 %. L'Allemagne a bien rebondi, avec des volumes en rattrapage dans le segment Déchets industriels et commerciaux et un effet favorable des recyclats. La Scandinavie et les Pays-Bas ont bien redémarré. La zone Italie-Espagne-Portugal a crû de +11,8 %.

> Le Reste du monde enregistre une croissance de +4,0 % par rapport au S1 2020, à 3 310 M€. Toutes les géographies sont en progression. Seule la zone Pacifique est en léger retrait (-3,0 %) suite à la cession d'un actif dans l'Énergie. Sur la zone Chine-Hong-Kong, la croissance a atteint +5,6 %. Le Japon est stable avec la fin de contrats de construction, mais affiche un fort dynamisme commercial avec notamment la signature du contrat de la gestion de l'eau potable de la ville de Miyagi d'un montant total de près de 800 M€ sur 20 ans. L'Amérique latine a réalisé une forte croissance, à +16,3 %. L'Amérique du Nord a crû de +2,2 %. La zone Afrique Moyen-Orient a fortement accéléré au 2^e trimestre.

> Les activités mondiales ont enregistré un très fort rebond au 2^e trimestre, pour atteindre un chiffre d'affaires de 2 211 M€ sur le semestre, en croissance de +17,5 % à périmètre constant. Les activités de construction sont en hausse de +17,5 % et l'activité Déchets toxiques continue de croître fortement, avec une hausse de +25,9 % par rapport au S1 2020 et de +9,8 % par rapport au S1 2019.

Forte croissance de l'EBITDA, à 2 081 M€ contre 1 599 M€ au S1 2020, soit une croissance de +31,4 % à changes constants et de +6,2 % par rapport au S1 2019.

> La forte croissance de l'EBITDA est le résultat de la progression de l'activité pour 272 M€, d'un programme de réductions de coûts en avance sur l'objectif annuel, à 204 M€ (pour un objectif de 350 M€ en 2021), d'un effet climat de 28 M€, de l'effet positif de la hausse des prix des recyclats et des énergies pour 50 M€, partiellement compensé par un effet pincement prix.

Plus que doublement de l'EBIT Courant à 901 M€ contre 438 M€ au S1 2020.

Résultat net courant part du groupe de 516 M€ contre 7 M€ au S1 2020 et 352 M€ au S1 2019.

> Le résultat net courant part du Groupe a atteint 516 M€ sous les effets combinés suivants :

- La très forte croissance de l'EBIT courant.
- Le coût de l'endettement financier net en forte baisse de 64 M€, à -152 M€, grâce à des taux de financement de la dette en Euro très bas (1,93 % contre 2,21 % au S1 2020),

une optimisation de la gestion de la trésorerie disponible et le débouclage d'une couverture de taux dont l'effet a été favorable à hauteur de 20 M€.

- Les autres revenus et charges financiers courants à +58 M€ contre -84 M€ au S1 2020. Ils intègrent les 122 M€ de dividendes reçus de Suez au titre de notre participation de 29,9 %.
- L'impôt en hausse, à -188 M€ contre -64 M€ au S1 2020 et -121 M€ au S1 2019. Il fait ressortir un taux d'imposition de 25 %.
- Les minoritaires en hausse à -98 M€ contre -67 M€ au S1 2020 et -89 M€ au S1 2019.

> Le résultat net part du groupe s'établit à 301 M€, avec 31 M€ de coûts spécifiques liés à la crise sanitaire. Les charges de restructuration s'élèvent à 35 M€, et les coûts d'acquisition liés au rachat de Suez ont représenté 63 M€ sur le semestre.

Endettement financier net de 13 767 M€ au 30 juin 2021 contre 13 217 M€ au 31 décembre 2020.

- Les investissements industriels nets demeurent maîtrisés et sont en léger repli, à 834 M€, contre 873 M€ au cours du S1 2020, tout en préservant les investissements de croissance.
- La politique de gestion très stricte du BFR depuis trois ans a conduit à une amélioration régulière. Au cours du premier semestre, le Groupe a été particulièrement attentif à la maîtrise des délais clients, ce qui a permis d'améliorer le BFR de 302 M€ par rapport au S1 2020, en dépit de l'effet saisonnier défavorable.
- Le *free cash flow* s'améliore ainsi très fortement pour atteindre + 270 M€ contre -515 M€ au cours du S1 2020.
- Les investissements financiers nets des cessions ont représenté 245 M€ sur le semestre, essentiellement du fait de la finalisation du rachat d'OSIS auprès de Suez, opération initiée avant le lancement de l'offre sur l'ensemble du Groupe Suez.
- La variation des taux de change a eu un effet défavorable de 145 M€ sur l'endettement financier net.

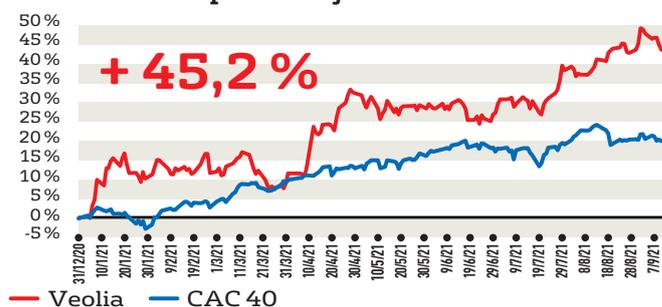
Relèvement des objectifs 2021* (avant intégration de Suez) : objectif d'EBITDA désormais supérieur à 4,1 Mds€ contre plus de 4 Mds€

Au regard du très bon premier semestre, les perspectives d'EBITDA pour l'ensemble de l'année 2021 sont relevées. Les perspectives pour 2021 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires supérieur à 2019
- Économies de coûts supérieures à 350 M€ : 250 M€ au titre du plan d'efficacité récurrent et 100 M€ d'économies complémentaires non récurrentes au titre du plan Recover & Adapt
- EBITDA supérieur à 4,1 Mds€ au lieu de supérieur à 4 Mds€, soit une croissance supérieure à 12% comparé à 2020
- Endettement financier net ramené en dessous de 12 Mds€ à fin 2021 et leverage ratio inférieur à 3x
- Objectif du retour à la politique de distribution pré-crise au titre de 2021

* à change constant

Performance depuis le 1^{er} janvier 2021



Agenda 2021

Jeudi 4 novembre 2021 :
Publication des informations financières du 3^e trimestre

www.finance.veolia.com